

# CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

SEPTIEME REUNION ANNUELLE  
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

mercredi 13 janvier 1971

YAOUNDÉ

CPA/127 /rév.

PRESIDENCE DE M. Philippe YAGE

Président

La séance est ouverte à 9 h.35.

Sixième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association (suite)

Le PRESIDENT invite les orateurs à faire un effort de concision, étant donné que les différents aspects de la politique d'association ont déjà fait l'objet de larges débats pendant les précédentes séances.

Melle FLESCHE s'associe aux orateurs qui l'ont précédée pour féliciter M. Guillabert du rapport qu'il a présenté et qui constitue un excellent document de synthèse.

Considérée dans une perspective statique, la situation porte à l'optimisme. L'acquis est important. Le retard intervenu en ce qui concerne l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé II a eu moins d'effets négatifs qu'on aurait pu craindre. Se ralliant aux déclarations de M. Westerterp, l'orateur souligne qu'il importe de songer dès à présent à la nouvelle Convention. Il faudrait envisager des délais plus longs, la formule idéale étant celle d'un accord d'une durée indéterminée, soumis à des adaptations régulières.

D'autres points positifs résident notamment, selon l'orateur, dans la tendance à la diversification des échanges commerciaux et dans le fonctionnement du FED, alimenté désormais par des contributions importantes des Etats membres. Malgré certaines carences du Conseil d'association, l'activité du Comité d'association a permis de faire face aux nombreux problèmes qui se sont posés dans le cadre de la politique d'association.

La vision est moins optimiste si on envisage la situation sous un angle dynamique. Il y a d'abord le conflit entre les responsabilités qu'ont les six sur le plan mondial à l'égard de tous les pays du tiers monde et les responsabilités particulières qu'ils assument à l'égard des dix-huit pays associés. Il y a aussi, par exemple, l'érosion tarifaire, la contradiction inhérente à la politique suivie dans le domaine agricole, qui risque de donner naissance à deux catégories d'agriculteurs et, enfin, le grave problème de l'introduction d'un système de préférences généralisées pour les produits finis et semi-finis. A ce point de vue, la formulation des paragraphes 15 et 16 de la résolution représente, pour l'orateur, un compromis équilibré qui tient compte des intérêts des pays les moins avancés.

Pour ce qui est de l'élargissement de la Communauté, l'orateur estime qu'il ouvre des perspectives qui comportent des éléments positifs, mais aussi de nombreuses inconnues et des risques.

L'association est arrivée à un moment important de son histoire, où il importe de prendre des options et de poser des jalons pour l'avenir.

(Applaudissements)

M. NZONDOMYO se déclare particulièrement heureux que cette session de la Conférence coïncide avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention. Il rend hommage à la population et aux autorités camerounaises pour l'accueil chaleureux réservé à la Conférence. Reconnaisant à l'égard du Bureau sortant, il félicite les membres nouvellement élus et leur souhaite une parfaite réussite. Enfin, il se joint à ceux qui ont félicité M. Guillabert pour son rapport.

L'orateur rappelle que son pays, la République démocratique du Congo, vient de tourner une nouvelle page de son histoire et que les principales institutions issues directement du suffrage populaire ont été mises en place.

Au sujet du fonctionnement de l'association, il déclare que son pays se réjouit de la croissance des exportations des EAMA vers la C.E.E. Cette croissance en valeur de 17 % est due surtout à la bonne tenue des cotes, car certains produits ont régressé en tonnage. On peut se demander ce qu'il adviendra le jour où les cotes retomberaient à des niveaux plus bas.

Si certains nouveaux produits sont apparus dans la liste d'exportation des EAMA, il reste souhaitable que les positions acquises puissent être maintenues et surtout améliorées.

Les aménagements tarifaires concernant certains produits<sup>agricoles</sup> ne manquent pas de provoquer un véritable désarroi. La concurrence accrue provoquera des effets désastreux; il n'est pas certain que l'assistance pour l'amélioration de la production et de la commercialisation soit à elle seule une garantie.

L'orateur insiste pour que l'élargissement de la Communauté et les préférences généralisées ne portent pas atteinte aux acquis des EAMA. L'action de la Communauté, grâce au FED et à l'activité de la BEI, a été concrète et elle mérite d'être soulignée.

La délégation congolaise est consciente de toutes les responsabilités de la Communauté, mais elle n'ignore point les rigueurs sévissant actuellement sur les marchés financiers. Elle se réjouit tout particulièrement des perspectives ouvertes à l'industrialisation. L'orateur ne ~~sous-estime~~ pas, toutefois, les obstacles que rencontre l'industrialisation dans le tiers monde.

Alors que les échanges s'accroissent rapidement entre les nations développées, tel n'est pas le cas entre les pays développés et ceux en voie d'industrialisation. Il convient de s'interroger sur les causes de ce phénomène et sur les mesures susceptibles d'y remédier. Malgré le grand mouvement d'idées libérales du dix-neuvième siècle, l'Europe n'a pas été la moins protectionniste.

La délégation congolaise connaît bien l'intérêt que la Commission des Communautés porte au financement des projets qui lui sont soumis. Elle voudrait cependant voir étudier un système permettant aux pays bénéficiaires de suivre la réalisation du projet qui fait l'objet d'un financement de la part de la Communauté.

Le Président de la République Démocratique du Congo vient de fixer à son pays un important programme de progrès social et de développement. L'effort national ne suffira pas cependant, sans l'aide de la C.E.E. La délégation congolaise espère que la B.E.I. utilisera au mieux les moyens qu'elle met à la disposition des E.A.M.A.

Enfin l'orateur exprime l'espoir que le mécanisme de consultation aura un contenu réel et il exprime sa foi dans l'avenir de l'association.

(Applaudissements)

M. GERLACH désire faire un certain nombre d'observations sur des points qui n'ont pas encore été traités par les orateurs qui l'ont précédé.

Après avoir formulé quelques observations au sujet du texte du rapport de M. Guillabert, l'orateur évoque le problème de la politique commerciale. Il considère que le commerce est un des points essentiels de l'association et qu'il importe que la Communauté et les E.A.M.A. fassent de grands efforts dans le domaine de la promotion commerciale.

Un autre point essentiel est celui de la formation professionnelle, dont il a déjà été question dans les rapports de MM. Dewulf et Troclet. Il serait utile que le Comité d'association et la Commission paritaire traitent des problèmes de la formation professionnelle d'une manière plus approfondie et fassent des propositions à ce sujet. L'orateur se demande s'il ne faut pas songer à transférer en Afrique certains centres de formation afin de faciliter l'enseignement sur place. Il faudra par conséquent procéder à une étude des besoins en personnel enseignant et du niveau de leur qualification. Cela permettrait d'obtenir un aperçu des besoins financiers à mettre à la disposition de ces initiatives.

M. Gerlach rappelle que déjà à Bamako et Strasbourg le secrétaire d'état Neef a esquissé les **grandes** lignes de la transformation de l'association en une véritable communauté sociale. Les objectifs envisagés sont loin d'être atteints, si bien que tous les efforts doivent être concentrés dans cette direction.

Pour terminer, l'orateur remercie de l'accueil qui a été réservé aux membres de la Conférence.

(Applaudissements)

M. GLINNE souligne l'importance de l'indispensable volet institutionnel qui confère, comme l'a dit M. Dulin, toute son originalité à la politique de l'association.

L'orateur estime que pour assurer le destin permanent de cette politique, cette fameuse "pérennité" dont on parle beaucoup, il est absolument nécessaire d'aller au-delà des simples échanges commerciaux et de la coopération technique et financière. L'association doit avoir une âme si elle veut gagner l'adhésion des peuples et si elle veut être sûre de sa permanence.

L'orateur est d'avis que l'association eurafricaine devra se doter d'une véritable substance politique, issue de la volonté et de la souveraineté nationales. Cette thèse pourrait toucher à l'utopie, mais ce n'est que par là que l'association atteindra le stade d'une organisation politique régionale, d'une sorte de Nations Unies eurafricaines, de "Commonwealth" ou d'Entente eurafricaine. L'orateur estime, à titre personnel, qu'à défaut d'une telle mutation, sans doute graduelle, l'association risque de déperir. Il considère aussi que la Conférence parlementaire de l'association, parfois incertaine de son propre rôle, trouverait ainsi, dans ces finalités politiques, l'objet d'utiles débats.

Pour ce qui est des problèmes qui se posent dans l'immédiat, il est absolument nécessaire de procéder à de véritables consultations dans le cadre des institutions de l'association. Trop souvent les représentants permanents de la C.E.E., gardiens de l'intérêt national de leurs pays respectifs, ont imposé une simple information des partenaires africains. Il est également indispensable de prévoir un contrôle parlementaire sérieux sur les activités du FED et d'informer pleinement des projets du FED les partenaires africains.

A moyen ou long terme, il paraît opportun d'appliquer à l'association le fameux triptyque dont on a beaucoup parlé pour la récente phase de la politique communautaire : élargissement,

parachèvement et approfondissement. Pour le moment, on se limite dans le cadre de l'association aux seuls problèmes ouverts par les perspectives d'élargissement. Pourquoi ne pas parler aussi des deux autres volets du triptyque ?

L'orateur estime à ce sujet que des liens plus étroits doivent s'établir entre les membres de l'association, notamment en ce qui concerne le domaine des relations extérieures. Cette solidarité accrue doit trouver sa place dans le cadre de l'organisation politique plus vaste dont il vient d'esquisser les traits essentiels. Une telle évolution est analogue à celle qui caractérise l'intensification de la coopération politique entre les six en Europe. L'orateur rappelle, dans cet ordre d'idées, les perspectives ouvertes par la Conférence de La Haye et par le rapport Davignon. Il rappelle également un passage du texte voté par la Commission paritaire lors de sa réunion de mai 1970 à Florence.

L'orateur est conscient des obstacles que risque de rencontrer un tel dessein de mutation pour la politique d'association. Pour que cette politique puisse être acheminée vers des voies nouvelles, il est absolument nécessaire de vaincre la résistance de tous ceux qui veulent "avoir les mains libres", de tous ceux qui s'acharnent à considérer l'association comme un simple contrat de commerce et d'aide technique. L'association doit étendre ses compétences au domaine politique, au moins au niveau de la consultation mutuelle. Pourquoi ne serait-il pas possible de traiter dans son sein des problèmes qui sont actuellement discutés à Singapour dans le cadre du Commonwealth, où sont notamment évoquées les questions très graves qui se posent en Afrique australe ? Pourquoi les rapports avec le Portugal, par exemple, devraient-ils être uniquement discutés par les uns au sein de l'OTAN, et par les autres au sein de l'O.U.A. ? L'orateur estime que de tels problèmes devraient pouvoir être traités également dans le cadre de l'association CEE-EAMA, qui doit mettre en commun de réelles espérances.

(Applaudissements)

M. BERSANI rend hommage à la ville de Yaoundé, particulièrement liée à l'histoire de l'association.

L'entrée en vigueur de Yaoundé II assure la continuité de l'association. Cette continuité permet d'établir un lien, très important, entre les expériences déjà faites et les perspectives d'avenir. Sur le plan des expériences, la contribution de l'Association au développement de l'Afrique est un fait acquis, tel qu'il a été reconnu par le Président de la République camerounaise dans son remarquable discours devant la Conférence.

L'originalité de la formule d'association permet d'envisager des tâches nouvelles et plus difficiles. Parmi celles-ci, l'orateur considère comme très importante la formulation d'un véritable programme de développement. L'activité du FED devrait s'inscrire dans le cadre de ce programme. L'orateur rappelle à ce sujet que le FED ne saurait en aucun cas être considéré comme une affaire bilatérale entre l'organisme gestionnaire et le pays intéressé. En tout état de cause, il est indispensable qu'une plus grande publicité soit faite autour de l'activité de cet organisme financier. Un effort de coordination sur place doit également être entrepris et le contrôle doit être assuré d'une façon plus efficace. Le problème du contrôle devra par ailleurs faire l'objet d'une étude approfondie dans le cadre du système des ressources propres.

Comme d'autres, l'orateur souligne la nécessité de procéder à de véritables consultations des dix-huit. Trop souvent on s'est limité à de simples informations.

Pour ce qui est des problèmes ouverts par la stratégie mondiale du développement dans ses rapports avec la politique régionale de l'association, l'orateur estime que les préférences généralisées ne sauraient en aucun cas se substituer aux préférences régionales. Les deux formules sont parallèles et complémentaires. La clause de sauvegarde obtenue est une garantie encourageante à ce sujet.

L'orateur souligne l'importance de l'agriculture pour les pays africains et il souhaite que la politique d'association fasse de l'agriculture l'un des domaines les plus importants de son action.

Pour ce qui est des efforts de commercialisation, l'orateur suggère de développer les contacts entre responsables des différents organismes nationaux compétents en la matière.

L'orateur rappelle ensuite l'importance de certaines études effectuées dans le cadre de l'ONU au sujet des "microréalisations". Ces projets représentent 20 % de l'effort global d'aide au développement. Il ne faut pas les sous-estimer et ils devraient trouver leur place également dans le cadre de la politique d'association. Cette politique ne doit pas ignorer les efforts du volontariat des jeunes. L'orateur rappelle à ce sujet qu'il avait proposé d'insérer le paragraphe suivant dans le texte de la proposition de résolution :

"souligne avec satisfaction l'intérêt croissant que la jeunesse européenne et africaine témoigne à l'égard des problèmes de l'association et de l'aide au développement, et invite le Conseil d'association et la Commission des Communautés à en tenir compte, en vue notamment de coordonner et orienter des initiatives de volontariat au développement".

La Commission paritaire a estimé prématuré d'insérer ce texte dans la résolution. Elle en a toutefois pris acte et elle en a accepté l'esprit.

(Applaudissements)

M. OUEDDO tient à évoquer, au sein de la nouvelle convention, les perspectives d'avenir qui font l'objet des préoccupations de son pays, essentiellement agricole et, de surcroît, sans accès à la mer.

Si la précédente convention a apporté une solution à divers problèmes, certains mécanismes qui avaient été mis en place ont été supprimés avant même qu'il ne fût possible de dresser le bilan de leur fonctionnement. Dans la nouvelle convention une formule de rechange a été imaginée, mais elle reste liée à un concours de circonstances qui rendent son application fort précaire. Quel que soit le régime dont le Tchad ait bénéficié grâce aux conventions d'association, le sort de son économie n'a pu se dégager des dangers qui le menacent à cause de l'instabilité des cours mondiaux des matières premières. On a supprimé les aides à la production, mais le mal n'est pas guéri pour autant.

Il faut des mois d'efforts à la d'oeuvre tchadienne pour récolter le fruit de son travail, et encore sa rémunération est-elle soumise aux vicissitudes et aux caprices des cours mondiaux. Pourquoi ces travailleurs n'ont-ils pas le droit de faire entendre leur voix, au nom de la coopération eurafricaine, lors des discussions entre partenaires sociaux qui ont lieu dans certains pays européens ?

L'économie tchadienne reste largement tributaire de la culture du coton. Le problème a été aggravé par deux années de sécheresse. Le Tchad place tous ses espoirs dans la Commission des Communautés européennes pour qu'elle y apporte des solutions satisfaisantes, conformément à une promesse formelle faite par les autorités responsables le 29 juillet 1969, à Luxembourg, lors du paraphe de la Convention.

Il a été question de la pérennité de l'association. Le Tchad souscrit entièrement à ce principe, tant dans le domaine des institutions que dans le domaine financier, afin d'éviter le vide budgétaire qui s'est manifesté au cours des périodes transitoires. Peut-être les ressources financières propres dont

disposera la Communauté permettront-elles d'apporter une solution au problème. Les suggestions présentées par M. Westerterp à ce sujet méritent d'être examinées avec beaucoup d'attention.

(Applaudissements)

PRESIDENCE DE M. VALS

Vice-Président

M. DENIAU, membre de la Commission des Communautés européennes, voudrait clarifier un point de son intervention d'hier. Il tient à préciser qu'il attache une importance fondamentale aux institutions et à la vie institutionnelle. Il estime que le dialogue doit être permanent et permettre d'acquérir une vue d'ensemble des problèmes.

Si l'association devait se réduire à un seul de ses éléments, la coopération financière et technique, les institutions perdraient leur justification profonde. Une vue d'ensemble des problèmes ne s'imposerait plus et la tentation serait alors grande de faire prévaloir un certain bilatéralisme entre donateur et pays bénéficiaire.

Pour terminer, M. Deniau insiste sur la nécessité de maintenir le caractère multilatéral de l'association.

(Applaudissements)

M. OELLE désire se borner à quelques observations sur les paragraphes 15 et 22 de la proposition de résolution. Avec M. Westerterp, il s'étonne de l'extrême méfiance à l'égard des préférences généralisées qui s'est manifestée dans cette enceinte et dont on retrouve un écho au paragraphe 22 de la résolution.

Il est vrai qu'une certaine méfiance se justifie devant le protectionnisme dont font preuve notamment le Japon et les Etats-Unis et il conviendra d'exercer de fortes pressions sur les autres pays développés. Mais la formule du paragraphe 15 lui paraît tout de même par trop rigide, car elle interdirait toute mise en oeuvre progressive. Davantage de souplesse lui semble désirable.

Les inconvénients d'une instauration en plusieurs phases pourraient être compensés par des offres plus généreuses concernant les produits agricoles. De telles offres sont importantes surtout pour les pays les plus démunis et l'orateur aimerait bien connaître l'avis de M. Guillabert sur ce point.

Quant aux actions communautaires en vue de promouvoir l'industrialisation, l'orateur s'est demandé de quelle manière les pays les plus pauvres pourraient en profiter. Il n'est pas facile de passer d'une économie agricole à une structure industrielle plus diversifiée. Du côté européen, il faut augmenter les aides à la formation et l'amélioration des infrastructures. Il faut s'efforcer d'augmenter la fabrication locale de produits de consommation en vue de réduire les importations.

Les économies ainsi réalisées permettraient d'acquérir des biens d'investissement. Ce n'est pas un nouveau problème, ni un problème facile. Pendant la phase de transition, une certaine protection contre une concurrence démesurée restera nécessaire.

Les moyens financiers mis à disposition requièrent une adaptation aux besoins des pays les plus démunis. A ce sujet, des propositions doivent venir également des E.A.M.A., qui devraient s'efforcer d'établir un inventaire de leurs besoins. Il serait opportun de revoir dans ce sens le paragraphe 22 de la résolution.

(Applaudissements)

M. NTAKABANYURA s'associe aux louanges et aux remerciements adressés au gouvernement camerounais pour l'accueil réservé aux membres de la Conférence à Yaoundé, haut lieu de l'association. L'orateur fait siennes les observations contenues dans l'excellent rapport de M. Guillabert.

Parmi les difficultés qui se posent aux pays associés, il cite les aménagements tarifaires qui ont pour conséquence fâcheuse de diminuer les recettes budgétaires et de gêner le démarrage économique qui est pourtant une impérieuse nécessité. L'agriculture joue encore un rôle irremplaçable et il importe d'entreprendre sa modernisation et sa diversification pour la rendre compétitive. Pour cela il faut prévoir une aide importante à la production et à la commercialisation.

Pour ce qui est des préférences généralisées, le moins que l'on puisse en dire est que les EAMA n'en seront pas les bénéficiaires et il cite à ce propos le paragraphe 16 de la résolution en souhaitant que soit réalisé le voeu qui y est exprimé.

En ce qui concerne le FED, l'orateur estime que les fonds devraient être intégralement dépensés d'ici 1973. Il faudra en outre préserver un certain équilibre entre les pays associés ayant de fortes potentialités économiques et ceux aux possibilités plus limitées. L'orateur estime que l'industrialisation est une affaire grave et difficile, plus particulièrement pour le Burundi. Il pense qu'une aide pourrait venir du tourisme, car si ce pays est éloigné de l'Océan Indien et de l'Océan Atlantique, sa position n'en est pas moins favorisée à cet égard. Il en appelle surtout aux parlementaires européens pour que ceux-ci étudient le problème.

(Applaudissements)

M. MARIGOH M'BOUA rappelle que dès l'ouverture des travaux le Président de la République fédérale du Cameroun a déjà posé, en des termes précis et pertinents, les différents problèmes immédiats de la nouvelle association. Ses paroles ont d'ailleurs soulevé un écho très favorable parmi les participants à la Conférence.

L'orateur attire l'attention sur l'inquiétude que suscite la détérioration persistante des termes de l'échange et insiste sur la nécessité de mettre en oeuvre de nouvelles actions de développement, de faciliter la commercialisation des produits tropicaux, d'augmenter les aides financières du FED et de la BEI et de promouvoir l'industrialisation.

Le Cameroun répugne à l'optimisme gratuit comme il sait résister aussi au pessimisme stérile. L'actif de l'association est déjà important, mais il faut aller de l'avant et améliorer ce qui a été fait. Il faut tenir ses engagements et continuer à honorer la charte sur laquelle se base l'association.

En conclusion, l'orateur dit la joie de l'Assemblée nationale fédérale du Cameroun d'avoir pu accueillir les membres de la Conférence et remercie tous ceux qui ont contribué à sa réussite.

(Applaudissements).

M. RAMAROSAONA, Président en exercice du Conseil d'association, déclare qu'il faut se montrer ni trop optimiste, ni trop pessimiste: il faut surtout donner un contenu réel à l'association et respecter la lettre mais aussi l'esprit des textes sur lesquels elle se fonde.

Après avoir rendu hommage au travail de M. Deniau, l'orateur répond brièvement aux divers orateurs qui sont intervenus dans le débat.

Les nouveaux instruments de collaboration prévus par la deuxième convention exigent de l'imagination et de l'audace. Le Conseil d'association veillera à les mettre en oeuvre dans des conditions optimales.

La politique des produits de base doit être poursuivie et intensifiée. Elle suppose une collaboration appropriée sur le plan mondial. La convention donne au Conseil d'association la possibilité d'entreprendre les actions nécessaires pour résoudre le problème de l'écoulement des produits tropicaux.

Les EAMA sont tous attachés au maintien des préférences régionales : ce qui est acquis doit être maintenu. Les préférences régionales doivent se combiner avec d'autres mesures pour assurer un développement convenable des échanges entre les six et les dix-huit. Il faut s'efforcer de mettre fin à la détérioration des termes de l'échange.

La distinction établie entre pays en voie d'émergence et pays moins avancés est importante. On ne saurait continuer à procéder à des abaissements tarifaires sans fournir une compensation adéquate et assurer la stabilité des prix mondiaux à un niveau rémunérateur.

Pour les produits agricoles, le nouveau régime est plus favorable que le précédent. Il en est ainsi du riz, par exemple. Une solution favorable devra encore être trouvée pour certains

autres produits, tels que le tabac, le maïs et le sucre.

Les propositions qui ont été faites d'envisager désormais une association d'une durée illimitée et de considérer le financement du FED au moyen des ressources propres de la Communauté sont très intéressantes pour l'avenir de l'association.

L'instauration d'un système de préférences généralisées doit être assortie de deux conditions, la première ayant trait aux avantages au moins équivalents qui doivent être assurés aux pays qui bénéficient dès à présent de préférences dans certains pays développés, la deuxième ayant trait à la simultanéité.

Pour ce qui est de l'élargissement de la Communauté, on ne peut obliger les E.A.M.A. à consentir des modalités d'association qui seraient contraires à leurs intérêts. Mais il est certain que la Commission sera pleinement informée des vues des pays associés.

L'association ne peut se réduire au domaine de l'aide financière et technique. Il faut promouvoir l'industrie et le commerce. Le tourisme doit connaître un développement plus important et retenir davantage l'attention des autorités responsables.

On peut se ranger à une conception mondiale en matière de coopération, mais il est certain qu'elle doit être complétée par des systèmes régionaux. L'association ne doit pas s'isoler du contexte global de l'aide au développement, mais les problèmes des E.A.M.A. sont souvent des problèmes spécifiques qui requièrent des solutions spécifiques et adaptées aux besoins des pays les moins avancés.

Une étude approfondie doit être faite sur l'interdépendance entre les agricultures européenne et africaine et aboutir à des solutions concrètes.

Le problème de la formation est très important car il commande l'essor industriel des pays associés. Par ailleurs, l'aspect social et humain de l'association ne saurait être, en aucun cas, négligé.

En conclusion, l'orateur affirme sa foi dans l'association et donne l'assurance que les diverses propositions qui ont été faites seront examinées de très près par le Conseil d'association.

(Applaudissements)

rapporteur,

M. GUILLABERT répond brièvement aux observations qui ont été faites par les différents orateurs et il remercie M. Ramarosaona d'avoir repris l'essentiel des interventions et d'avoir fait état de sa foi dans l'association, sans cependant en oublier les difficultés et les défaillances.

Passant ensuite aux différents orateurs, le rapporteur remercie M. Cisse Dia d'avoir donné un excellent aperçu des problèmes qui se posent à l'association.

Il remercie également M. Triboulet qui a insisté sur le fait que l'association serait vidée de son contenu si les préférences régionales n'étaient pas maintenues.

Pour ce qui est de l'exposé de M. Westerterp, M. Guillabert peut donner son accord total sur la partie consacrée à la pérennité de l'association et à la proposition d'un accord-cadre, qui serait l'élément de cette pérennité. Il se félicite également de la proposition d'inclure le budget de l'association et du FED dans le budget communautaire, une idée à reprendre dans le rapport de l'année prochaine. Par contre, son désaccord est total sur les idées exposées par M. Westerterp en matière de préférences généralisées et sur les thèses mondialistes sur lesquelles tous les parlementaires néerlandais ont une position commune.

L'instauration de préférences généralisées serait très désavantageuse pour les pays associés, qui devraient renoncer aux préférences dont ils bénéficient sur le marché communautaire sans obtenir aucune compensation. Il estime par ailleurs que les Etats-Unis, en liant le problème des préférences généralisées à celui des préférences inverses, violent l'esprit de la résolution de New Delhi.

Le rapporteur remercie ensuite le président Damas d'avoir assisté à la Conférence.

Il se félicite que M. Cousté ait soulevé deux questions fondamentales, celle de la simultanéité des préférences et celle de l'élargissement. Trouver une solution favorable à ces problèmes semble fort difficile.

Il remercie M. Dewulf qui, tout en défendant les thèses mondialistes, a voté la résolution. Il apprécie son dynamisme en ce qui concerne tous les problèmes africains et ce qu'il a dit sur la plus grande responsabilité qui doit incomber aux Africains.

Il peut donner son accord à de nombreux points exposés par M. Aigner et l'en remercie. Par ailleurs, M. Aigner avait raison quant au chiffre contesté qui est dû à une erreur dactylographique. Au-delà des chiffres il faut cependant voir les réalités qu'ils représentent.

Le rapporteur remercie M. De Koster qui a tenu à assister à la Conférence et qui a insisté sur le caractère permanent de l'association.

Il remercie également M. Briot de sa très intéressante intervention avec laquelle il peut se déclarer parfaitement d'accord, notamment en ce qui concerne la hiérarchie dans les préférences et la non-discrimination dans la Communauté.

L'orateur exprime ses remerciements à Mlle Flesch pour l'esprit de son intervention et pour avoir repris l'argument de M. Westerterp sur l'accord-cadre. Il se félicite qu'elle ait parlé de la nécessité d'une diversification des courants commerciaux et aussi du fait qu'il ne peut y avoir deux catégories de cultivateurs, une en Afrique et une en Europe.

Il déclare ensuite pouvoir accepter dans son ensemble l'intervention de M. Nzondomyo.

S'adressant à M. Gerlach, qui n'a pas aimé l'expression "hostilité manifeste" à l'égard des Etats-Unis, l'orateur estime que si les gouvernements doivent prendre certaines précautions,

dans un cadre parlementaire, on peut parler plus librement. Il le remercie d'avoir insisté sur la nécessité d'approfondir les systèmes de formation professionnelle.

Pour ce qui est de l'exposé de M. Glinne, le rapporteur a apprécié qu'il ait posé le problème psychologique de l'Association et qu'il ait insisté sur l'âme qu'il faut donner à cette politique, tout en traduisant cette âme dans les faits.

Il remercie le représentant du Tchad, M. Oueddo, qui a insisté sur l'élément social et qui a rappelé le problème du coton, problème qui intéresse également le Sénégal.

Le rapporteur se félicite que M. Oele ait soulevé le problème de l'industrialisation avec une très grande franchise et qu'il ait insisté sur la coordination nécessaire entre les pays africains. Il insiste toutefois auprès de M. Oele pour qu'il relise son amendement n° 1 au paragraphe 15 de la proposition de résolution. Le large débat qui s'est instauré autour des préférences généralisées rend superflu un vote à ce sujet.

Il remercie M. Ntakabanyura d'avoir insisté tout particulièrement sur le problème des préférences.

Pour terminer, le rapporteur remercie le président de l'Assemblée nationale fédérale du Cameroun pour l'accueil réservé à la Conférence.

Il remercie également tous ses collègues de leur présence et des efforts accomplis en faveur de l'association.

(Applaudissements)

Le PRESIDENT demande à M. Oele s'il maintient son amendement n° 1 au paragraphe 15 de la proposition de résolution. Il rappelle à la Conférence la teneur de l'amendement en question:

"Paragraphe 15 : Rédiger le début du dernier alinéa de ce paragraphe comme suit :

"- entrer en vigueur autant que possible simultanément..."  
(le reste inchangé)."

M. OELE déclare avoir écouté M. Guillabert avec beaucoup d'intérêt, mais de ne pas pouvoir se rallier à son point de vue. L'orateur se défend d'être un mondialiste : le système régional doit être maintenu, mais il convient de l'adapter aux nouvelles circonstances. Dans ces conditions, une plus grande souplesse dans la formulation du paragraphe 15 aurait été préférable. L'orateur reste donc sur ses positions, mais il accepte de retirer son amendement, étant entendu qu'il reste versé au dossier de la Commission paritaire.

(Applaudissements)

Le PRESIDENT déclare clos le débat général.

Il met aux voix la proposition de résolution.

La Conférence adopte le préambule et les paragraphes de 1 à 14.

Au paragraphe 15, M. SCHULJT prend la parole pour expliquer son vote. Il est reconnaissant à M. Oele d'avoir présenté son amendement, car cela a permis de mieux expliquer la divergence des points de vue; il le remercie également de l'avoir retiré, se conformant ainsi à une tradition bien établie. Malgré la position prise au sein de la Commission paritaire, l'orateur se voit dans l'obligation de s'abstenir au moment du vote sur le paragraphe 15 de la proposition de résolution. Cette abstention est

dictée par la teneur des débats qui se sont déroulés en séance plénière au sujet des préférences généralisées.

La Conférence adopte le paragraphe 15.

La Conférence adopte les paragraphes 16 à 28.

La Conférence adopte l'ensemble de la proposition de résolution.

#### Nomination des membres de la Commission paritaire

Le PRESIDENT communique qu'il a reçu, conformément à l'article 20 du règlement, les candidatures proposées par les représentants des Etats associés et les représentants du Parlement européen.

Ces nominations sont ratifiées.

Les noms des représentants de la République centrafricaine et du Dahomey seront communiqués ultérieurement.

La liste des membres de la Commission paritaire sera annexée au procès-verbal de la présente séance.

#### Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission Paritaire

Le PRESIDENT communique qu'il a reçu les candidatures suivantes :

Président : M. ACHENBACH

Vice-président : M. NGO'O MEBE.

Ces candidatures sont ratifiées par acclamation.

M. NGO'O MEBE s'adresse à la Conférence en tant que vice-président de la Commission paritaire et membre de la délégation camerounaise. Il espère que tous les participants à la réunion annuelle aient fait un bon séjour dans son pays. Il se joint à ceux qui ont adressé leurs félicitations à M. Guillabert, rapporteur, et lance un appel pour que les conclusions de la résolution votée par la Conférence soient suivies d'effet.

En conclusion il exprime sa reconnaissance pour la confiance qui lui a été témoignée par sa désignation aux fonctions de vice-président de la Commission paritaire.

(Applaudissements)

Date et lieu de la prochaine réunion

Le PRESIDENT annonce que la date et le lieu de la prochaine réunion annuelle de la Conférence seront communiqués ultérieurement.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, rédigé au fur et à mesure des débats, est adopté.

Clôture de la septième réunion annuelle

Le PRESIDENT déclare close la septième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'association.

La séance est levée à 12 h.45.

°°°